Zeitschrift: Rapport annuel / Musée National Suisse
Herausgeber: Musée National Suisse
Band: 31 (1922)

Rubrik: Commission du Musée national suisse

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Commission du Musée national suisse.

En date du 14 février, le Conseil fédéral a appelé *M. Adrien Bovy,* Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Genève, à succéder comme membre de la Commission au regretté Directeur-général des Musées de Genève, M. A. Cartier. La Commission, comme les années précédentes, n'a tenu que trois séances; la seconde journée de la dernière réunion a été consacrée au château de Wildegg.

Il n'a pas été possible de faire venir de Stockholm la *collection des souvenirs de la famille des comtes de Hallwil,* car à la fin de l'année, l'installation de la salle mise à notre disposition par le Musée des Arts industriels de Zurich n'était pas encore achevée. La comtesse Wilhelmine d'Hallwil a mis à notre disposition les sommes nécessaires à ces installations dont les plans ont été exécutés sous ses ordres, tandis que le mobilier sera livré par une maison zuricoise. Sur la proposition du Directeur, la comtesse d'Hallwil a acheté trois pièces qui seront incorporées à cette collection (v. p. 59).

Le Président de la Commission a convoqué pour le 21 janvier une réunion au Musée national de *l'Association des collections d'antiquités suisses* qui ne s'était pas réunie depuis 1911. De nombreux participants répondirent à cette convocation à laquelle 17 collections se trouvèrent représentées; 4 seulement s'étaient excusées par suite de diverses circonstances. Une des questions à l'ordre du jour était de lever des *plans des stations lacustres suisses* sur une base uniforme. Le Vice-directeur Dr D Viollier, chargé d'introduire cette question, fit les propositions suivantes: Dans tous les cantons où se trouvent des stations lacustres, les Directeurs des musées cantonaux ou locaux devraient se mettre en rapport avec les autorités cantonales ou communales et demander que les géomètres officiels soient chargés de lever les plans des stations pour autant qu'elles sont encore visibles. Ces plans aussi exacts que possibles auraient pour base les plans cadastraux officiels et seraient reportés sur les cartes avec une nomenclature uniforme. Cette tâche pourrait être confiée aux Directeurs des musées qui

devraient établir une liste aussi exacte que possible des stations qui ne sont plus visibles, non seulement à l'aide des publications existantes, mais aussi en réclamant le concours de personnes de confiance. La discussion soulevée par ce projet montra l'intérêt que l'on porte à cette branche de nos connaissances. Il fut décidé de laisser à chacun une certaine liberté tout en donnant à cette enquête une base aussi large que possible. Il fut donc décidé que: 1° l'on enverrait aux musées appartenant à l'Association et qui ont des stations lacustres dans leur rayon une circulaire les priant de faire savoir s'ils veulent s'occuper de faire lever les plans des stations suivant les propositions rédigées par M. Viollier; 2° une circulaire serait en même temps adressée aux autorités politiques ainsi qu'à la Société helvétique des Sciences naturelles, à la Société suisse de Préhistoire et à toutes les societés cantonales et locales pouvant s'intéresser à cette entreprise, pour les prier d'apporter leur concours aux musées, 3° une réunion ultérieure décidera de quelle façon sera mis en valeur le matériel réuni par les musées, les sociétés et les particuliers, afin qu'il puisse être utilisé d'une façon uniforme pour l'histoire locale et la topographie préhistorique. La Direction du Musée fut chargée de la rédaction et de l'envoi des circulaires. Cette initiative fut bien accueillie par les gouvernements comme par les musées et par les sociétés scientifiques, et toutes les réponses, presque sans exception, furent satisfaisantes. Malheureusement, l'exécution de ce plan a été contrariée par suite des pluies abondantes de l'année; les basses eaux si propices de l'année 1921 étaient en effet un des facteurs essentiels de cette entreprise qui est devenue ainsi impossible pour quelque temps.

M. le Prof. Dr Vouga s'était chargé de faire des propositions sur les *moyens de protéger les stations lacustres* en particulier contre les dégâts causés par les fouilles clandestines. Si l'on admit en général la nécessité de protéger les stations, en revanche les avis furent très partagés sur la façon d'exercer cette protection. La majorité fut d'avis qu'une défense absolue de pénétrer sur les stations ou de passer au-dessus en bateau serait sans effet et que les autorités refuseraient certainement de prendre en considération une pareille demande. On considéra comme plus pratique d'attirer l'attention des Directeurs de musées, par l'envoi du procès-verbal de la réunion, sur les dangers de destruction que font courir aux stations les

personnes incompétentes, et de les inviter à obtenir que les autorités prennent ces stations sous leur protection.

Une troisième question relative à *l'échange de doublets entre musées* dut être renvoyée à une prochaine séance.

La Commission a répondu favorablement à une requête de la Commission du Musée des Eglises réformées suisses à Bâle qui demandait que l'on veuille bien appuyer son initiative en lui signalant des objets qui pourraient l'intéresser et, éventuellement, en lui donnant en dépôt quelques doublets.

L'entrée gratuite pendant les heures payantes a été accordée à l'Association suisse des instituteurs, au Musée national et au château de Wildegg.

Par suite d'un arrangement intervenu entre les héritiers et les exécuteurs testamentaires du Dr H. Angst, ancien Directeur du Musée, il a été possible d'accepter son legs comprenant un vitrail ancien, un certain nombre d'esquisses de vitraux, une copie de vitrail et un certain nombre de souvenirs personnels.

M. l'architecte Salomon Schlatter de St-Gall († 1er mars 1922) a légué au Musée sa riche collection de dessins, gravures et photographies de maisons de la Suisse orientale et des Grisons, ainsi que ses carnets de notes. Grâce à ce legs, ce matériel joint à celui que possédait déjà le Musée, constitue la plus importante collection de ce genre en Suisse.

L'auteur de la „*Statistique des monuments historiques du canton d'Unterwald*“ ne nous a livré, cette année encore, aucune feuille de son manuscrit. Nous espérons cependant qu'il nous sera possible de reprendre cette publication l'année prochaine.

Nous avons déposé au musée en formation, à l'Université de Zurich, pour l'histoire de la médecine et de la médecine populaire, tous les objets de ce genre que nous possédions et qui sont plus à leur place et plus utiles dans cette collection qu'au Musée national dont le but est tout autre. Notre vieille pharmacie n'a souffert en aucune façon de cette décision, bien au contraire.

Nous avons cédé au Musée historique de Berne, au prix d'achat, une lettre de noblesse du bernois Sulpitius Brüggler de l'année 1589, et nous avons renoncé en faveur du Musée d'Art et d'Histoire de Genève à l'achat d'un beau vase de porcelaine de Nyon. A notre grand regret, nous n'avons pu répondre favorablement à la demande

de deux de nos Légations qui désiraient que le Musée leur cède des meubles anciens provenant de ses dépôts. La Commission a trouvé que, à cause surtout des conséquences, ce n'était pas la tâche du Musée de fournir à nos Légations des ameublements, d'autant plus que les pièces pouvant servir á décorer des chambres de réception se trouvent en petit nombre dans nos dépôts, notre attention s'étant spécialement portée jusqu'à présent sur des époques plus reculées.

Administration du château de Wildegg.

Les travaux de restauration et d'aménagement se sont poursuivis d'une façon satisfaisante. Les deux fermes ont été louées au canton d'Argovie en vue de créer un établissement modèle d'agriculture. Nous avons profité de cette circonstance pour démolir les écuries de la petite ferme, construite au pied du rocher sur lequel s'élève le château, et pour les reconstruire dans le voisinage de la grande ferme avec tous les perfectionnements nécessaires à une écurie pour chevaux. Nous avons également profité de démolir les autres constructions modernes d'aspect peu agréable qui étaient attenantes à la grange du château, ce qui a eu pour avantage de dégager le petit bâtiment connu sous le nom de „Rebhaus". Sur cette place a été établie une volière avec des faisans. Le jardin d'agrément et le jardin potager près du „Rebhaus" ont été redessinés, décorés d'une allée couverte et ornés de plantes décoratives, ce qui a beaucoup contribué à embellir les environs du château. A l'intérieur du vieux château, nous n'avons fait exécuter que peu de travaux. Le nouveau fermier a été autorisé à établir dans les bâtiments de la ferme de nouvelles installations répondant aux exigences modernes pour la distribution du purin, des presses pour fruits et des monte-charges, à condition que la Fondation ne serait pas tenue de reprendre les pièces mobiles de cette installation telles que moteurs, monte-charges etc. Il sera nécessaire de procéder à d'importantes transformations dans les anciens bâtiments qui en certains endroits menaçent ruine, de façon à permettre une